

Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Doubs - Désignation d'un représentant de la Ville au Comité Consultatif

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 14 novembre 1991, l'Inspection Académique a souhaité que la Ville de Besançon soit représentée au sein du Comité Consultatif du Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Doubs.

Le Comité Consultatif, placé sous le contrôle de M. l'Inspecteur d'Académie, a pour objectif de développer une politique de projets dans le secteur de la documentation au niveau des collèges et des écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner M. Joseph PINARD pour siéger au sein du Comité Consultatif du Centre Départemental de Documentation Pédagogique du Doubs.

Après en avoir délibéré, il en est ainsi décidé à l'unanimité.